

IC RSS-GEN, Sec 7.1.2 Warning Statement - (Required for Transmitters)

ENGLISH:

Under Industry Canada regulations, this radio transmitter may only operate using an antenna of a type and maximum (or lesser) gain approved for the transmitter by Industry Canada. To reduce potential radio interference to other users, the antenna type and its gain should be so chosen that the equivalent isotropically radiated power (e.i.r.p.) is not more than that necessary for successful communication.

FRANÇAIS :

Conformément à la réglementation d'Industrie Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou inférieur) approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada. Dans le but de réduire les risques de brouillage radioélectrique à l'intention des autres utilisateurs, il faut choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante.

IC RSS-GEN, Sec 7.1.2 Warning Statement - (Required for Transmitters w/ detachable antennas)

ENGLISH:

This radio transmitter has been approved by Industry Canada to operate with the antenna types listed below with the maximum permissible gain and required antenna impedance for each antenna type indicated. Antenna types not included in this list, having a gain greater than the maximum gain indicated for that type, are strictly prohibited for use with this device.

FRANÇAIS :

Le présent émetteur radio a été approuvé par Industrie Canada pour fonctionner avec les types d'antenne énumérés ci-dessous et ayant un gain admissible maximal et l'impédance requise pour chaque type d'antenne. Les types d'antenne non inclus dans cette liste, ou dont le gain est supérieur au gain maximal indiqué, sont strictement interdits pour l'exploitation de l'émetteur.

IC RSS-102, Sec 2.6 Warning Statements

ENGLISH:

The antenna used for this radio must be properly installed and maintained and must provide a separation distance of at least 44 cm (17.5 Inches) from all persons and must not be collocated or operated in conjunction with any other antenna or transmitter. Never transmit if any person is closer than the specified distance to the antenna.

Note that PRESIDENT does not specify or supply any antenna with this transceiver. While a 0 dBi gain antenna is normal for a typical installation, the above limit applies to any antenna with up to 3 dBi gain.

FRANÇAIS :

L'antenne utilisée pour cette radio doit être correctement installée et entretenue. Elle doit respecter une distance minimum de 44 cm (17,5 pouces) de l'utilisateur et ne doit pas être installée à proximité ou utilisée conjointement avec tout autre antenne ou émetteur. N'utilisez pas votre radio si vous ne respectez pas la distance spécifiée.

Note: PRESIDENT ne recommande ni ne fournit aucune antenne avec cet émetteur-récepteur. Alors qu'un gain d'antenne de 0 dBi est normal pour une installation traditionnelle, la limite mentionnée ci-dessus s'applique à n'importe quelle antenne avec un gain maximal de 3 dBi.

IC RSS-GEN, Sec 8.4 / RSP-100, Sec 8.4

ENGLISH:

This device complies with Industry Canada's license-exempt RSSs. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause interference; and (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

FRANÇAIS :

Le présent appareil est conforme aux normes CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.